

u/Brief/29.2. dei Sped. 1500



CONSOLATO DI SVIZZERA
FIRENZE

per le provincie di
Ancona, Arezzo, Firenze, Forlì, Grosseto, Livorno,
Lucca, Macerata, Massa-Carrara, Perugia,
Pesaro-Urbino, Pisa, Pistoia, Ravenna, Siena
e per la
Repubblica di S. Marino

50100 FIRENZE, 18 février 1972

Via Tornabuoni N. 1
Casella postale 699
Telefono 27 61 42
28 47 08

Division des affaires politiques
du Département politique fédéral
3003 B e r n e

Rif.: 360.0(S.M.) - DX/mk
461.0(S.M.)

✓ n. B. 14.21. St. Marin. 0.
✓ n. B. 15.44. St. Marin. 1.

68/70 Kopie pring au: 31

Visite au nouveau Secrétaire
d'Etat sainmarinois aux
affaires étrangères.

an	70	LT	MM			a/a
Datum	22.2.	22.2.	1			
Visa		LT	LT			
EPD		21.2.72		11		
Ref. n. B. 31.31. San Mar. 01.						

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Professeur Bigi, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Saint Marin pendant de nombreuses années, ayant donné sa démission, le "Consiglio Grande e Generale" (Parlement) a élu le 17 janvier 1972 un nouveau Ministre en la personne de M. Giancarlo Ghironzi, jusqu'alors Secrétaire aux finances. Il m'a dès lors paru courtois de rendre visite au successeur du Professeur Bigi.

M. Ghironzi m'a reçu très aimablement le mardi 15 février et, après nous être félicités mutuellement des excellentes relations qui existent entre nos deux pays, il est revenu, mais sans insistance, sur les différents accords dont la conclusion entre les deux pays avait été souhaitée par le Professeur Bigi. Je n'ai pas eu de peine à le convaincre de l'inutilité des accords sur l'extradition ou la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires. Après avoir évoqué les échanges de vues du mois de juin 1971 à Berne au sujet des assurances sociales, M. Ghironzi m'a prié de vous rappeler le prix que St-Marin attache à la conclusion d'une convention en la matière. Aux termes des entretiens de l'année dernière, il avait été convenu que l'Office fédéral des assurances sociales aurait préparé un projet de convention et l'aurait envoyé à Saint Marin avant la fin de l'année. Ce document n'étant pas encore parvenu à son destinataire, je vous serais obligé de rappeler la chose à l'Office susmentionné.

Ensuite, comme son prédécesseur l'avait déjà fait, M. Ghironzi a relevé l'intérêt que Saint Marin a à connaître les vues des autorités fédérales sur le projet de réunion d'une Conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Je lui ai rappelé que l'intention de la Suisse était d'y participer pour autant que l'éventail des participants fût

-/-



- 2 -

suffisamment large, que les Etats-Unis et le Canada y fussent aussi invités et représentés et, enfin, que la conférence fût suffisamment bien préparée à l'avance. J'ai ajouté que, selon toute vraisemblance, nous y apporterions une contribution active en faisant valoir la primauté du droit dans les relations entre les pays européens et que, dans cet ordre d'idées, nous proposerions un système de règlement pacifique des différends, l'arbitrage obligatoire, par exemple. Je suis sûr que mon interlocuteur apprécierait beaucoup de recevoir des informations complémentaires à ce sujet. Pour ma part, je serais heureux de pouvoir les lui fournir pour autant, naturellement, que vous jugiez possible et opportun de les lui donner.

Enfin, M. Ghironzi a relevé les excellents rapports qu'il a avec la maison Courvoisier S.A. à la Chaux-de-Fonds, qui vient de fournir une série de timbres (fleurs) et en prépare une autre (oiseaux) pour le bureau philatélique de Saint Marin. Il a insisté sur la qualité, la ponctualité dans les livraisons et, last but not least, sur le coût de 50 % inférieur à celui du fournisseur précédent, le "Poligrafico dello Stato" italien.

A l'issue de la visite, M. Ghironzi m'a retenu à déjeuner; y ont aussi assisté Mlle Maria Antonietta Bonelli, Coadjuteur du Secrétaire d'Etat, et M. Raffaele Giardi, Chancelier de la Secrétairerie.

A distance, il est naturellement difficile de connaître les véritables raisons de la démission du Professeur Bigi. Des informations que j'ai pu glâner, il résulta qu'il aurait abandonné sa charge à la suite de dissensions dans son propre parti, la démocratie-chrétienne, dues à une attitude par trop autocratique de sa part.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CONSUL GENERAL DE SUISSE